



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : George GÉLIE
Date de convocation : 27 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 14

Extrait n°CC-07-2023-156

Objet : Création d'un poste de Gestionnaire financement de projets.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Christian RAPHA, Frédéric BUVAL, Christian PALIN, Annick CHARLEC.
 Philippe TRUCA (suppléant de Madame CASIMIRIUS).

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Patricia Athanase PALMONT à Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT, Joseph PÉRASTE à Jean-Baptiste ROTSEN, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Violaine DIAZ à Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA à Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTÉ, Paulette RAPON à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Patricia Marie GUION-FIRMIN à Frédéric BUVAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER.

En cours de séance : Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Jean-Christophe BOULANGÉ à Annick CHARLEC, Fabienne LABRANCHE-GROUGI à Josette MASSOLIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Thierry MARÉCHAL, Justin PAMPHELE, Pamela PATRON, Gwladys COLER, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

En cours de séance : Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Belfort BIROTA.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-09-2021-189 du 30 septembre 2021 portant création du poste de gestionnaire programmation cellule financement des projets ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-01-2022-003-1 du 20 janvier 2022 portant adoption du nouvel organigramme de CAP Nord Martinique ;

Considérant le budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le tableau des effectifs de CAP Nord Martinique ;

Considérant les missions du service Opérations Financières de la Direction des Opérations Financières et Subventions :

- Identifier et rechercher des financements,
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des financements des projets,
- Superviser l'ensemble du montage des dossiers de subventions,
- Manager le service ;

Considérant les principales missions qui seront exercées par l'agent :

- Rechercher et mettre en place le financement des projets,
- Identifier et maîtriser les dispositifs existants,
- Monter les dossiers de demandes de subventions (collecte de pièces constitutives des dossiers auprès des porteurs de projets et élaboration des documents types),
- Accompagner de manière opérationnelle les services dans la mise en œuvre des projets,
- Traiter les dossiers de demandes de remboursement ;

Considérant que le poste de « gestionnaire financement de projets » a déjà été créé en catégorie B par une délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 n°CC-09-2021-189 ;

Considérant que la personne retenue par le jury qui s'est tenu le 03 avril 2023 est une candidate titulaire de catégorie C. Il convient d'ouvrir le poste en catégorie C afin de permettre le recrutement ;

Considérant le descriptif du poste :

Cat	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne/Externe	Total
C	Gestionnaire financement de projets	Administrative	Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la création du poste suivant au sein de la Direction des Opérations Financières et Subventions :

Cat	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne/Externe	Total
C	Gestionnaire financement de projets	Administrative	Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1

Article 2 :

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 41

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 01

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 31 juillet 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT